



LIGUE OUEST
994/05/IA
Agrément n°04 35S 123
du ministère de la Jeunesse et des
Sports
N° SIRET : 438 044 257 00022

Pôle activités

<p style="text-align: center;">NOTE D'ORGANISATION CRITERIUM DE TRAIL DE LA LIGUE OUEST <i>Le vendredi 14 juin 2019 Champgenêteux (Mayenne)</i></p>

ANNEXE 1 : Plan d'accès

ANNEXE 2 : Parcours

1. GÉNÉRALITÉS

Un critérium running (course nature) de la ligue Ouest de la FCD sera organisé **le vendredi 14 juin** sur la commune de **Champgenêteux (53)** par l'ASAG Pays de Loire section Nord Mayenne.

Cette note précise l'organisation de cette compétition ouverte à tous les licenciés de la FCD. L'appartenance à une section athlétisme n'est pas obligatoire.

2. ORGANISATION TECHNIQUE

a) **Club organisateur** : ASAG Pays de Loire « section Nord Mayenne »

Responsable : Adjudant BOUTET Renaud - Tél 06.08.17.25.59

Mail : renaud.boutet@gendarmerie.interieur.gouv.fr ; asagnordmayenne@gmail.com

b) **Conseiller technique** : Joël VIOLLE - 06 61 86 99 46 - violle.joel@bbox.fr

c) **Règlement particulier** :

Cette compétition inscrite au calendrier de la ligue se déroulera sur la commune CHAMPGENETEUX, lieu-dit Les Mézières, (53 160).

Trois distances sont proposées :

- 8.3 et 16 km course nature ;
- 8.3 km marche nordique.

d) **Déroulement de la compétition**

08h30 : accueil des participants sur le site ;

09h00 : remise des dossards (prévoir épingles) ;

09h30 : départ des courses ;

12h00 : proclamation des résultats et remise des récompenses ;

13h00 : repas champêtre (buffet-barbecue).

e) Récompenses :

Individuels (H et F) :

- 3 premiers seniors – 3 premiers vétérans sur 8.3 km et 16 km.

Récompenses : course nature

- 8 or, 8 argent et 8 bronze.

Récompenses : marche nordique

- 3 premiers hommes + 3 premières femmes.
- 2 or, 2 argent et 2 bronze.

Équipes : coupes (4)

- 1 ère équipe femmes toutes catégories confondues (classement sur 3) sur 8.3 et 16 km
- 1 ère équipe masculins toutes catégories confondues (classement sur 4) sur 8.3 et 16 km

Soit 4 coupes.

f) Jury technique :

Directeur de course : Adjudant BOUTET Renaud
CTS ligue Ouest : Joël VIOLLE

3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES

a) Transport :

Le transport est à la charge des clubs participants.

b) Restauration :

Un repas en commun sera organisé à l'issue de la compétition. Le coût de ce repas sera pris en compte par la ligue Ouest, uniquement pour les licenciés FCD.

c) Soutien santé :

Le soutien santé de la manifestation sera assuré conformément au règlement médical de la FCD appendice 4 et organisé pour que les éventuelles victimes soient secourues dans les délais au plus identiques à ceux que supporteraient les accidentés de la voie publique. En cas d'incident, il sera fait appel au dispositif de secours civil (Pompiers ou SAMU).

d) Arbitrage :

Le représentant de ligue et le CTS seront juges en cas de litige.

e) Divers :

La remise des récompenses sera organisée à l'issue de la compétition.

4. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

a) Licences et documents :

Chaque concurrent devra être en possession de sa licence FCD 2018/2019 et/ou d'un certificat d'aptitude à la pratique de la course hors stade en compétition si le code « Activité » de la licence FCD est autre que : course hors stade.

La participation à une course hors stade est subordonnée à la présentation d'une licence sportive en cours de validité ou d'un certificat médical (ou copie) de non-contre-indication à la pratique sportive en compétition datant de moins d'un an.

b) Engagement :

Droits d'inscription : 5,00 € par compétiteur licencié FCD. Aucun paiement sur place. Une facture sera adressée au club à l'issue de la compétition.

Procédure d'inscription : Via l'application SYGEMA.

Les dossiers d'inscription sont à faire parvenir avant le mardi 11 juin 2019 (Délai de rigueur).

c) Financement :

Les frais d'organisation seront pris en charge par la ligue Ouest. Le club organisateur fera parvenir au secrétariat de la ligue Ouest les différentes factures pour paiement ou remboursement. Les factures devront être libellées à l'ordre de la ligue Ouest FCD.

d) Assurances :

La licence FCD couvre les risques dans les conditions du contrat y compris au cours des transports (véhicules inscrits sur le registre de sortie des véhicules du club).

e) Bilan activités et compte-rendu :

A l'issue de la compétition, le CTS de la ligue, adresse aux différents destinataires, la fiche bilan activités. Le représentant de la ligue adresse un compte rendu succinct sur le déroulement de la compétition à Patrick BUSSARD (mail : bussard.patrick@wanadoo.fr).

f) Droit d'image :

Tout participant autorise expressément la FCD et ses partenaires à utiliser les images (fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion des courses de Champgenéteux et sur lesquelles il pourrait apparaître), à des fins publicitaires, promotionnelles et d'information concernant les activités de la FCD pour la durée la plus longue prévue par la loi.

5. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de la charte du développement durable de la FCD, l'objectif est de développer les « bonnes pratiques » d'où l'obligation :

- Favoriser l'utilisation des transports collectifs et les modes de déplacement ou le covoiturage ;
- Lutter contre la pollution sonore et visuelle lors des manifestations ;
- Nettoyer et rendre propres les sites en organisant la collecte des déchets ;
- Promouvoir une gestion moderne et nouvelle des déchets produits.

Gérard HAUSE

Vice-président de la ligue Ouest

En charge du pôle activités

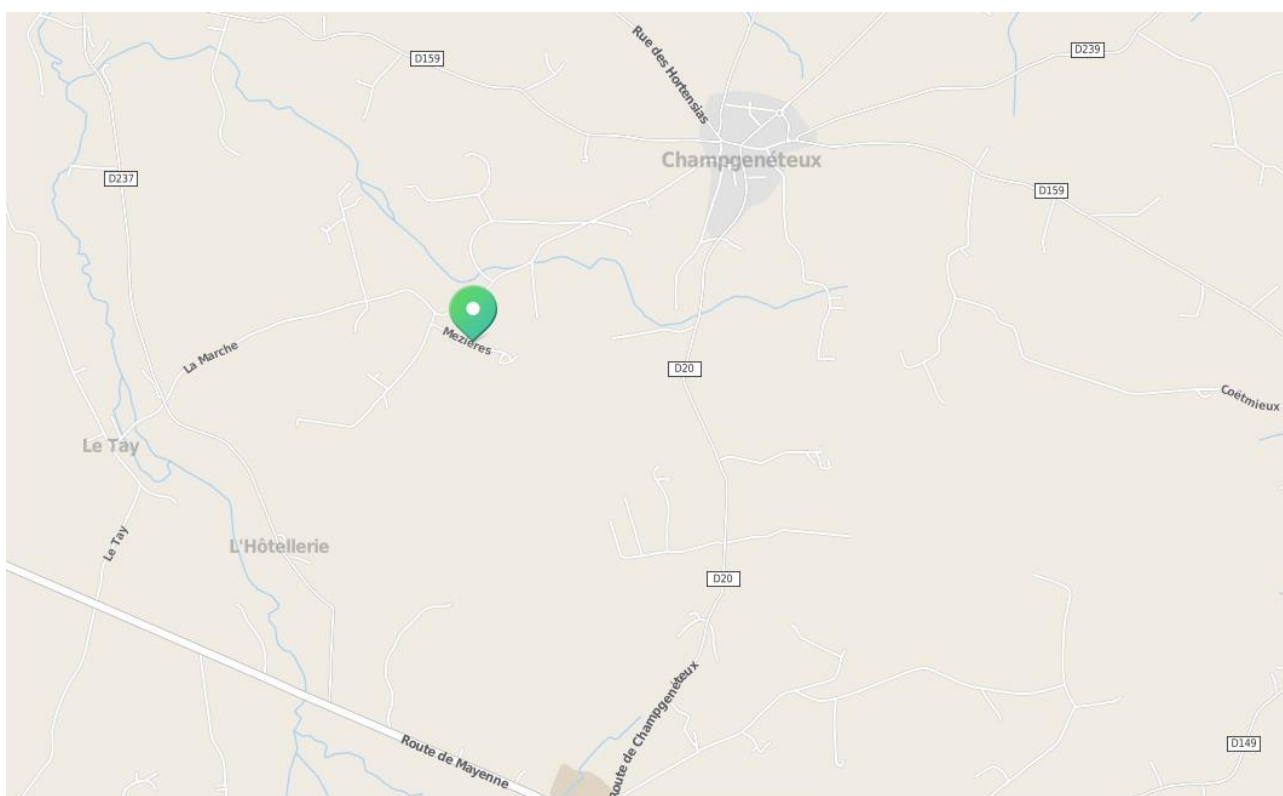
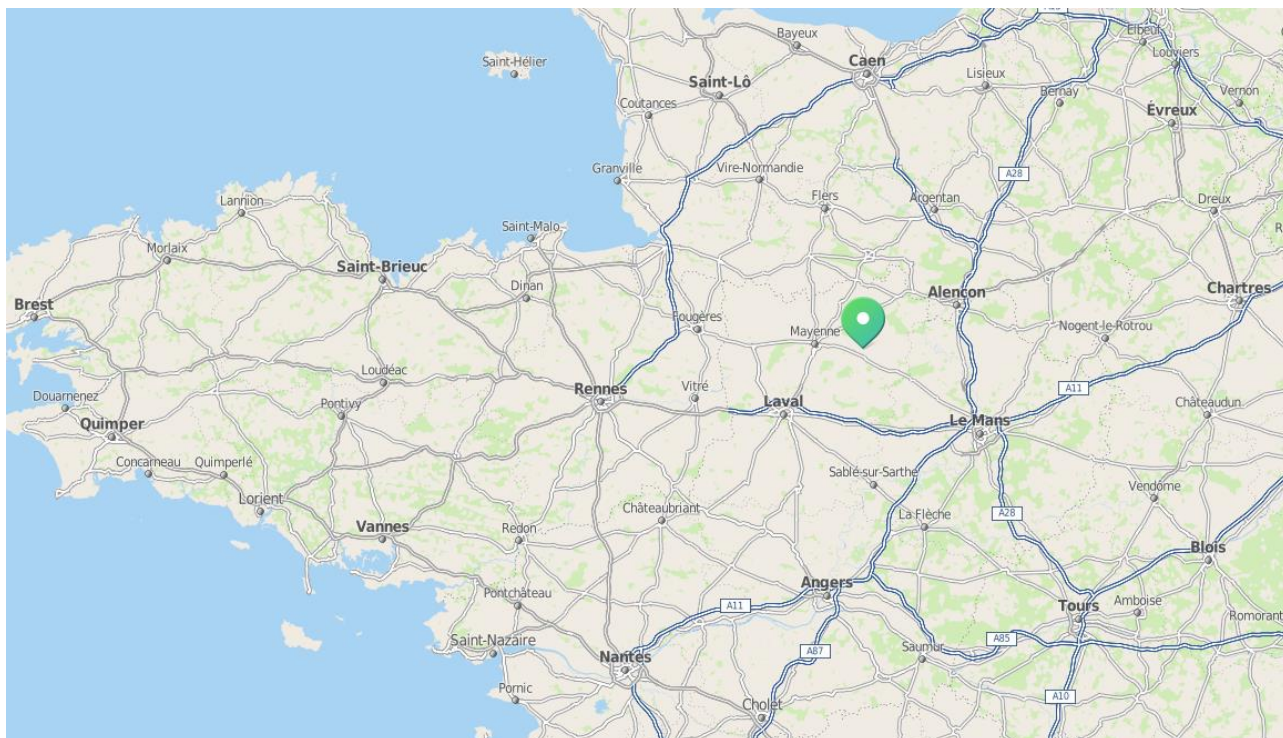
Destinataires (par courriel) :

- Président de la ligue Ouest
- Membres du comité directeur de la ligue
- Trésorier général de la ligue
- Président des clubs LO/FCD
- Gendarme Vallée Gilbert
- Conseiller Technique Sportif Course Hors Stade de la ligue

ANNEXE 1

Plan d'accès

Lieu-dit les Mézières
53160 CHAMPGENÉTEUX



ANNEXE 2

Parcours

